

Diocèse de Valleyfield. — Du 22 novembre, sainte CECILE (Cathédrale); du 23, saint Clément (Beauharnois).

Diocèse de Nicolet. — Du 20 novembre, saint Félix (Kingsey); du 26, saint Léonard de Port-Maurice.

Diocèse de Pembroke. — Du 30 novembre, saint André (Kilaloe).

Diocèse de Joliette. — Du 20 novembre, saint Félix de Valois et saint Edmond.

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 20 novembre, saint Félix de Valois (Blue Sea Lake); du 21, la Présentation (Bréboeuf).

Diocèse d'Haileybury. — Du 30 novembre, saint André (Porcupine). J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	20 novembre.	— Saint-Alphonse-d'Youville.
Mercredi,	22	— Lachute.
Vendredi,	24	— Saint-Pierre-Claver.
Dimanche,	26	— Saint-Henri.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Octobre 1916.

LE Saint-Siège vient d'émettre un décret important au sujet de la réserve des cas de conscience, ou comme on dit plus communément, des cas réservés.

Un cas réservé est une faute grave, non commune, qui a des conséquences soit pour l'âme du coupable, soit pour le bien des fidèles, et qu'à cause de ces motifs, la sainte Eglise réserve, soit à l'évêque, soit au Saint-Siège qui, seuls, peuvent en donner l'absolution. En voici tout de suite un exemple. Un consulteur du Saint-Office qui violerait délibérément un des secrets dont il a la garde ne pourrait être, sauf à l'article de la mort, absous par aucune autorité sur la terre autre que celle du pape. Le cardinal grand-pénitencier lui-même, de par les dispositions pontificales, est sans pouvoirs pour absoudre de cette violation du secret. Il faut aller directement au Souve-

rain Pontife
solution de
cette réserve
délinquant
Jusqu'au
réservaient l
dire que souv
eipe que le d
confessait un
s'appelle cat
l'évêque; car
ampleur, ni p
toriques qui
français entr
pour confesse
sur les terres
vés affichée i
pratique poin
son d'être. Il
statuts synoda
on ne s'en sou
possible que d
cas réservés à l
sance, s'est pr
ou *tabella-c*
fit la constata
Il y a dans
glise n'a pas
avoir à se ven
ne s'adresse pa
ras de terre les
stérilité forcée
Porto, ce crime